

ENTREPRISES avec L'ALREP

préparons L'AVENIR

investissons dans la « matière grise »

refusons le déclin : les moyens sont là !

Un pays ne peut être crédible que s'il s'appuie sur une démarche éducative et scolaire forte ! Actuellement, existe un gâchis de potentiels.

Depuis trente ans, par vocation, par obligation et par devoir, l'ALREP a la volonté de **changer nos mentalités face à la précocité intellectuelle.**

Nous devons :

- **favoriser la dynamique économique par une puissante et solide structure technique, industrielle et commerciale.**
Cette structure a besoin de « cerveaux » dans ce monde où de nouveaux défis sont et seront à surmonter.

Pour favoriser le développement éducatif et scolaire, la connaissance des filles et garçons intellectuellement précoces, et donc leur épanouissement, constitue une réponse majeure pour l'avenir des différentes entreprises qui devront tous les jours faire leur preuve sur le marché.

L'objectif étant de **permettre une meilleure éducation et une meilleure scolarité du plus grand nombre possible de filles et de garçons intellectuellement précoces.**

Les décisions qui en découleront seront **bénefiques pour notre avenir économique, scientifique, technologique, culturel donc humain.**

Les textes réglementaires de l'Éducation Nationale ont fortement et clairement évolué vers l'acceptation scolaire des élèves intellectuellement précoces.

C'est une grande cause qui requiert une démarche de **solidarité et la compréhension généreuse des entreprises en faveur de ces « sportifs » en matière grise que nous nommons intellectuellement précoces.**

Les **informations données par l'ALREP** sont le résultat d'une démarche cohérente et pragmatique s'appuyant sur des témoignages et des constats élaborés tout au long de **notre quart de siècle d'existence depuis 1981.**

En nous soutenant dans :

- **notre action d'informations, d'aides auprès des familles, notre action pour une organisation performante des séjours de vacances,**

c'est pour l'**entreprise** une superbe occasion d'**améliorer son image en interne et en externe.**

Aider l'ALREP permettra donc de favoriser l'ambiance scolaire auprès des élèves intellectuellement précoces avec une incidence bénéfique auprès des autres élèves. Cette aide lui permettra de continuer la performance éducative des séjours de vacances et d'aider un plus grand nombre de familles dans leurs démarches et aussi pour l'inscription dans les séjours.

La précocité intellectuelle apparaît dans la diversité humaine sociale et géographique, qu'il y est précarité ou non !

Cette participation solidaire confèrera une notoriété supplémentaire à l'entreprise. Elle sera diffusée en accord avec celle-ci :

- **dans le bulletin « Enfants Précoces Informations »**
- **et sur notre site « alrep.org » visité par plus d'un millier d'internautes par mois.**

L'efficiencia du développement des capacités intellectuelles est une donnée précieuse pour l'économie en général et pour le quotidien en particulier.

Il nous faut, de plus, réfuter les tendances irrespectueuses pour les élèves relatives au nivellement « vers le bas » très perturbateur !

Pour l'avenir de nos entreprises, l'enseignement doit encourager le développement des capacités, la reconnaissance, la motivation, l'enthousiasme des précoces.

Suivant les constats pragmatiques, la volonté de l'ALREP est de partager, d'informer sur l'action formatrice, éducative et pédagogique auprès des filles et garçons intellectuellement précoces dans la mesure de ses possibilités actuelles, hélas ! trop limitées et c'est très insuffisant !

L'enfant prépare l'avenir avec ce que nous, adultes, lui donnons; d'où la nécessité de favoriser l'excellence scolaire !

La formation de la matière grise est primordiale, et la limiter est néfaste, nous avons le choix entre le déclin ou l'ambition!

Cette démarche que nous partageons est tout simplement le résultat de l'élan généreux qui s'élève avec force et vigueur contre la peur et l'obscurantisme !

Partageant la même volonté, nous pouvons donc agir intensément ensemble !

Suivant les réglementations concernant les aides d'entreprises auprès des associations, les entreprises et l'ALREP travailleront en partenariat suivant :

- **apport de matériels ou de produits de l'entreprise**
- **et (ou) un apport financier**

à mettre en place éventuellement suivant un accord à définir.

ENTREPRISES et ALREP, ensemble, favorisons les conditions indispensables pour notre compétitivité à construire l'AVENIR !



Pour contacter l'ALREP et agir ensemble :

courrier : ALREP – 15 avenue Franklin Roosevelt – F 30000 Nîmes ;

tél : 04 66 64 82 51 - ***tél international :*** 00 33 466 64 82 51 ;

mel : info@alrep.org ; ***site :*** www.alrep.org

N° siret : 325 213 718 00035 ; ***code APE :*** 9499Z ; ***INPI :*** 01 3087402